

le 30 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DASES 391G Participation et convention avec l'association des cités du secours catholique pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation la colline aux enfants (17e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui propose la signature d'une convention pluriannuelle avec l'association des cités du secours catholique, 72, rue Orfila (20e) pour l'attribution d'une participation au service d'écoute et d'orientation la colline aux enfants 13, rue Curnonsky (17e),

Sur le rapport de Mme Myriam EL KHOMRI au nom de la 6^e commission ;

Délibère

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisé à signer une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association des cités du secours catholique, 72, rue Orfila (20e).

Article 2. : Une participation au fonctionnement du service d'écoute et d'orientation géré par l'association des cités du secours catholique est attribuée à l'association. Le montant de la participation est fixé à 350.000 € pour 2011.

Article 3. : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 51, chapitre 65, nature 6568 du budget de fonctionnement 2011 du département de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.